

Action collective sur la garde préventive

Vous pourriez avoir droit à une indemnité \$\$\$

À la recherche de personnes qui ont été gardées contre leur volonté en psychiatrie à l'hôpital :

Plus de 3 jours (72 heures) sans être passé à la Cour ?

entre le 1er janvier 2015 et le 4 novembre 2024

Si vous répondez à ces critères, vous pourriez être admissible à l'action collective.

Droits et recours Laurentides est là pour vous accompagner dans vos démarches.



Si vous êtes une de ces personnes, ou si vous connaissez une personne concernée, téléphonez au :

☎ 450-436-4633
1-800-361-4633

✉ info@droitsetrecourslaurentides.org